



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Poitiers, le 24 novembre 2017

Objet : renouvellement du certificat W garage

La mise en place des Centres d'expertise et de ressources (CERT) relatifs aux certificats d'immatriculation des véhicules (CIV) depuis le 6 novembre 2017 permet désormais de traiter de façon dématérialisée les demandes de certificats W garage sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>.

Ce document d'immatriculation permet aux véhicules utilisés par les professionnels du commerce automobile de circuler à titre provisoire à des fins professionnelles. Ce certificat est valable pour l'année civile, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre de l'année en cours et ce, quelle que soit la date de sa première demande.

Pour effectuer votre demande de renouvellement du certificat W garage, vous devrez, depuis votre compte ANTS, utiliser les rubriques suivantes : « **je souhaite faire une autre demande** », puis « **demande une opération non télé-transmise par habilitation** » puis « **opération liée au commerce de l'automobile** ».

Vous devrez ensuite formuler votre demande et joindre en téléchargeant impérativement les pièces justificatives suivantes scannées (maximum 1 Mo par fichier) :

- le CERFA 13752*02 dûment complété et signé ;
- le certificat W garage à renouveler ;
- un extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers de moins de 6 mois ;
- un justificatif fiscal (cotisation fiscale foncière) de votre activité professionnelle 2017.

La demande de renouvellement doit impérativement être présentée, pour l'année suivante, entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre de l'année en cours. Passé ce délai, le certificat W garage ne peut plus être traité comme un renouvellement mais comme une première demande vous obligeant à changer de numéro d'immatriculation W.

Le CERT CIV de la Vienne traite les demandes issues de 20 départements à savoir les départements 18, 22, 28, 29, 35, 35, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 56, 72, 78, 79, 85, 86, 91 et 92. En conséquence, je vous invite à **faire vos démarches au plus tard le 10 décembre 2017** afin de permettre le traitement de toutes les demandes par le CERT. **Par la suite, seul le paiement par vos soins avant le 31/12/2017 permettra le renouvellement au titre de l'année 2017.**

Il convient de préciser que dans l'hypothèse où vous ne souhaiteriez pas renouveler le certificat W garage, vous devez impérativement restituer le certificat détenu au titre de l'année 2017 dès le 2 janvier 2018 par envoi postal au CERT CIV, Préfecture de la Vienne - Place Aristide Briand - CS 30589 – 86021 POITIERS.

Pour la Préfète et par délégation
La Directrice du CERT


Valérie COUPEAU